



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **24 septembre 2008**

Délibération n° 2008-0250

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Pépinière d'entreprises Espace Carco - Subvention de fonctionnement - Signature d'une convention de partenariat

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

Absents non excusés : MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pillonel, Réale.

Séance publique du 24 septembre 2008**Délibération n° 2008-0250**

commission principale : développement économique

objet : **[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Pépinière d'entreprises Espace Carco - Subvention de fonctionnement - Signature d'une convention de partenariat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

Dans le cadre de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], la Communauté urbaine et ses partenaires ont pour ambition d'améliorer la qualité du service proposé aux porteurs de projet de création d'entreprise et d'atteindre un niveau de prestations de référence aux niveaux national et européen. Cet objectif passe notamment par le développement et la montée en gamme des pépinières d'entreprise de l'agglomération.

Le soutien de la Communauté urbaine au fonctionnement des pépinières de l'agglomération est soumis à plusieurs exigences :

- l'inscription de la pépinière dans un processus qualité dans l'optique de l'obtention de la norme Agence française de normalisation (AFNOR) relative aux pépinières d'entreprise,
- une logique partenariale avérée sur le plan de la gestion, de l'accompagnement des créateurs d'entreprise et en matière de financement de la pépinière,
- l'existence d'un besoin local effectif.

Lorsqu'elles respectent ces conditions, les pépinières d'entreprises constituent en effet des éléments structurants du soutien à la création d'entreprise au niveau local. Elles répondent à une problématique économique en permettant aux créateurs d'entreprises de bénéficier d'une offre de service complète à proximité de leur lieu de résidence ou d'implantation (immobilier, accompagnement, services communs). Elles ont un impact sur la dynamisation du paysage économique local en favorisant l'implantation d'activités, la création d'emploi et le renouvellement du tissu d'entreprises.

C'est dans ce contexte, et sous réserve du respect de ces critères, que la Communauté urbaine souhaite soutenir le fonctionnement de la pépinière d'entreprise Espace Carco, située sur la conférence des maires Rhône-amont.

La présentation de la pépinière Carco

La pépinière Espace Carco a ouvert ses portes en octobre 2001 dans la commune de Vaulx en Velin.

Fruit d'un partenariat entre la ville de Vaulx en Velin, la Communauté urbaine, l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE), l'école d'architecture de Lyon et la société Girus, la pépinière se donne pour objectif d'accueillir et d'accompagner durant les deux premières années d'activité de jeunes entreprises en démarrage en mettant à leur disposition des locaux aménagés (19 bureaux répartis sur environ 600 mètres carrés), du matériel et des services mutualisés ainsi que du conseil personnalisé.

Depuis sa création, Espace Carco a accompagné 47 entreprises, toutes spécialisées dans les activités tertiaires. Elles ont contribué à la création de plus de 160 emplois, pour un chiffre d'affaires cumulé d'environ 15 M€.

Du fait de son implantation, la pépinière bénéficie du dispositif de suivi mis en place par la ville de Vaulx en Velin pour les créateurs d'entreprise s'installant au sein de la zone franche urbaine.

Le dispositif d'accompagnement se traduit par un entretien individuel obligatoire (conseils de gestion sur la base de tableaux de bord) trimestriel. Les entrepreneurs sont également libres de solliciter des rendez-vous complémentaires selon leurs besoins.

En parallèle et en partenariat avec les autres pépinières de l'agglomération lyonnaise, les entrepreneurs peuvent bénéficier de formations collectives (programme Place - programme d'appui à la création d'entreprise, financé par la région Rhône-Alpes).

Les perspectives 2008-2010 : mise en place d'un plan de développement visant à assurer la montée en gamme de la pépinière

La pépinière Espace Carco a mis en place un programme d'amélioration de la qualité qui se traduit, notamment, par des actions concernant :

- la signalétique avec notamment la mise en place d'un livret d'accueil nouveaux occupants,
- des aménagements des bureaux pour favoriser le confort des entreprises hébergées,
- un renforcement de l'implication de Carco dans les réseaux locaux d'appui à la création, notamment dans le cadre du comité territorial [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] mis en place sur Rhône-amont.

L'essentiel du programme d'amélioration concerne le suivi des entreprises hébergées.

La pépinière Espace Carco s'inscrit dès 2008 dans le cadre du processus de labellisation [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], ce qui se traduit notamment par la mise en place d'un plan de professionnalisation et par l'alimentation de la base de données commune du réseau. Le plan de professionnalisation se traduit notamment par un accueil permanent et une délivrance de renseignements systématique, par une orientation immédiate des porteurs de projet vers les bons interlocuteurs, par des engagements de confidentialité, par un suivi régulier de l'avancement des projets, par un respect des délais et par la mise en place d'un système de réclamation.

Le comité de sélection des projets sera par ailleurs élargi à des experts et des anciens occupants.

Les modalités de soutien de la Communauté urbaine

Afin de soutenir la montée en gamme de la pépinière Espace Carco, il est proposé une subvention de la Communauté urbaine pour à hauteur de 20 000 € pour l'année 2008.

Le versement de la subvention sera subordonné aux conditions évoquées en préambule ainsi qu'à des critères quantitatifs. Ces éléments sont précisés dans la convention.

Le budget prévisionnel 2008

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
sous-total salaires et charges	52 000	sous-total exploitation	96 500
loyer et charges locatives	50 000	ville de Vaulx en Velin	35 000
locations de matériels	9 000	Communauté urbaine	20 000
divers : maintenance, réparation, assurance, entretien, nettoyage, frais de télécommunication, affranchissement, fournitures de bureau, entretien/honoraires comptable, remboursements de frais, publicité, communication, colloques, formations, cotisation, frais financiers, documentation, réceptions...	36 500		
honoraires accompagnement	4 000		
formation Place (interpépinières)	15 000	région Rhône-Alpes	15 000
total	166 500	total	166 500

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 20 000 € pour le programme d'actions 2008 à l'Espace Carco.

2° - Autorise monsieur le président à signer une convention de subvention avec l'Espace Carco précisant notamment les modalités de versement suivantes : 80 % versés dans un délai global de 45 jours suivant réception du certificat de notification de la présente convention à l'association, les 20 % restants sur remise d'un rapport d'activité au 28 février 2009.

3° - La dépense correspondante de 20 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0757 selon la répartition suivante :

- 80 % en 2008, soit 16 000 €,
- 20 % en 2009, soit 4 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 septembre 2008.